



FÉDÉRATION CGT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LES PSYCHOLOGUES EXIGENT D'ÊTRE ENFIN RECONNUS !

Le syndicat CGT de la santé et de l'action sociale exprime l'exaspération des psychologues face au mépris dont ils sont l'objet. En effet, deux expérimentations sur la prise en charge par l'assurance maladie de suivis psychologiques sont actuellement en cours : la première auprès des jeunes de 11 à 21 ans (*décret du 5 mai 2017 suivi d'un arrêté du 19 décembre 2017 en fixant les modalités*) et la seconde concernant les troubles de santé mentale légers à modérés chez l'adulte de 18 à 60 ans.

Dans les deux cas, les principaux acteurs, à savoir les organisations syndicales représentatives des psychologues, n'ont été ni concertées, ni entendues. Pour la première expérimentation, la demande de discussion auprès du ministère de la santé portée par la CGT, CFDT, UNSA et FO est restée sans réponse et aucune des réflexions amenées par les syndicats et les organisations professionnelles n'a été prise en compte. Il n'y a pas eu de présentation devant le Haut Conseil de la fonction publique et pas davantage devant le Haut Conseil des professions paramédicales, privant ainsi les organisations syndicales représentatives de toute possibilité d'expression.

Quant à la seconde expérimentation, elle a été décidée par la Direction Générale de la Santé, la CNAMTS et les CPAM de trois départements (56, 31 et 13) dans une totale opacité et mise en place au travers de réunions dans les ARS où les critères de transmission de l'information et de participation étaient laissés « au choix du prince ».

Dans les 2 expérimentations, les psychologues sont soumis à un pilotage médical qui contrôle et prescrit leurs actes dans le cadre de procédures complexes et contraignantes, au demeurant paradoxalement inadaptées dans le contexte notoire de pénurie médicale. L'accès aux soins psychologiques ressemble à un parcours du combattant tandis que les compétences des psychologues à évaluer la souffrance psychique en première intention et à définir les outils pour la traiter sont niées. On ne peut lire dans cette manœuvre que la volonté du ministère de la santé d'assujettir les psychologues au pouvoir médical incapable d'accepter que les soins psychologiques relèvent de non médecins.

L'accès aux soins psychologiques est essentiel pour la santé mentale de la population et notre pays accuse un retard considérable dans ce domaine. Face à l'augmentation massive de problématiques telles que la souffrance au travail, les *burn out*, la dépression ou les phobies scolaires, la France répond essentiellement par la prescription de psychotropes, leur consommation par habitant étant la plus élevée d'Europe.

Ces expérimentations extrêmement médico-centrées n'apparaissent pas en adéquation avec les besoins. Pour traiter les difficultés psychologiques à tous les âges de la vie, il serait fondamental que la place des psychologues dans l'offre de soins soit enfin reconnue. Nous n'en prenons pas le chemin !

La profession exige une ouverture rapide de négociations.

Pourquoi le gouvernement doit-il procéder à des expérimentations alors que la profession de psychologue remplit déjà un rôle essentiel dans les nombreuses structures de la fonction publique hospitalière, du médico-social et en libéral ? En quoi une articulation avec les soins de ville poserait-elle des difficultés ?

Le syndicat CGT de la santé et de l'action sociale exige une ouverture rapide de négociations. Un appel à se mobiliser est lancé à l'ensemble des professionnels psychologues et universitaires, ainsi qu'aux organisations syndicales pour un accès facilité pour tous aux soins psychologiques, par les psychologues, sans tutelle médicale.

Montreuil, le 18 janvier 2018.

Case 538

263, rue de Paris
93515 Montreuil Cedex

03

Tél : 01.55.82.87.88

Fax : 01.55.82.87.74

E-Mail :

sg@sante.cgt.fr